



Rapporteur : Vincent Delatte

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- les ressources diminuent de 18,9M€,
- les dépenses (CPI et CPF) diminuent de 58,6M€.

La prévision budgétaire 2019 relative à l'emprunt est ainsi ramenée à 149,9M€ (contre 189,7M€ inscrit au budget supplémentaire).

Les dépenses d'investissement (CPI) diminuent de 50,3M€, ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Aménagement des territoires : - 11,7M€
- Fonds européens : - 20M€
- Transports : - 8,4M€
- Action économique : - 7,2M€

Il est proposé une baisse de 21,9M€ des autorisations de programme (AP), ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Transports : - 9,5M€
- Aménagement des territoires : - 7,8M€

Les dépenses de fonctionnement (CPF) diminuent de 8,3M€, ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Fonds européens : - 6,4M€
- Action économique : - 2,1M€

Il est proposé une baisse de 8,4M€ des autorisations d'engagement (AE), ce qui concerne principalement les fonds européens (- 10,6M€).

---

### Avis du CESER

Le CESER constate que cette décision modificative est d'un faible volume, procédant à des ajustements relativement marginaux si on les ramène au montant global du budget (1,6 milliards d'euros). Il souhaite pour autant attirer l'attention sur les sujets suivants.

#### **Une trajectoire d'investissement qui se confirme**

Le CESER note que le budget d'investissement est ajusté à 437M€, soit une très nette progression (+ 44M€) en le comparant à l'exercice 2018 :

2018 : BP + BS + DM = 393M€

2019 : BP + BS + DM = 437M€

Cette hausse de l'investissement est conforme aux orientations de la stratégie de mandat. Elle correspond aux souhaits du CESER, qui engageait la collectivité à davantage investir pour développer l'activité économique, comme il l'avait notamment souligné dans ses précédents avis budgétaires (OB et BP 2019).

Au global, le budget d'investissement évolue comme suit pour 2019, passant de 490M€ inscrits au BP à 437M€ intégrant les ajustements du BS et de la DM :

DÉPENSES 2019 : CPI	BP	BS (ajustements)	BP + BS	DM (ajustements)	BP + BS + DM
Fonction 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	13 998 410	5 922 000	19 920 410	1 065 000	20 985 410
Fonction 2 : ENSEIGNEMENT	137 779 475	-9 812 000	127 967 475	-1 611 361	126 356 114
Fonction 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	11 971 258	514 100	12 485 358	1 200 000	13 685 358
Fonction 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE	1 969 020	0	1 969 020	500 000	2 469 020
Fonction 5 : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES	51 830 380	2 540 000	54 370 380	-11 757 116	42 613 264
Fonction 6 : GESTION DES FONDS EUROPÉENS	49 673 828	-6 000 000	43 673 828	-20 000 000	23 673 828
Fonction 7 : ENVIRONNEMENT	14 441 847	-15 000	14 426 847	-950 000	13 476 847
Fonction 8 : TRANSPORTS	137 831 492	-2 684 230	135 147 262	-8 454 846	126 692 416
Fonction 9 : ACTION ÉCONOMIQUE	56 652 099	3 367 146	60 019 245	-7 295 040	52 724 205
Fonction 0 : SERVICES GÉNÉRAUX	14 749 614	2 630 000	17 379 614	-3 050 934	14 328 680
<b>TOTAL (hors dette)</b>	<b>490 897 423</b>	<b>-3 537 984</b>	<b>487 359 439</b>	<b>-50 354 297</b>	<b>437 005 142</b>

Source : annexe M 71, page 85 du rapport de l'Exécutif

### Le suivi des programmes européens

En volume, les ajustements proposés sur les programmes européens constituent la principale évolution de cette décision modificative. Ils portent sur un montant équivalent en recettes et en dépenses, afin de tenir compte des dossiers effectivement programmés en 2019. Ainsi, cette décision modificative propose une baisse de 26,4M€ sur les fonds européens (6,4M€ en fonctionnement et 20M€ en investissement). Cette diminution représente environ 50% de la baisse globale des dépenses (- 58,6M€).

Le CESER prend acte des motifs avancés par la Région, qui indique que *"les annulations et reports de crédits s'expliquent par plusieurs facteurs : absence de marché "Contrôle de service fait" (CSF) pendant cinq mois, mise en place du nouveau marché, demandes de paiements incomplètes de la part des porteurs de projets"*.

Compte tenu de l'importance des programmes européens pour le développement de la Bourgogne-Franche-Comté, il sollicite la Région pour qu'une séance de travail soit consacrée sur ce dossier, à la fois pour faire un point sur l'avancement des programmes 2014-2020 et pour avoir plus d'informations sur la prochaine période de programmation 2021-2027. Cette séance permettrait notamment d'aborder les importants enjeux relatifs à la convergence des deux actuels Programmes de développement rural (PDR) Bourgogne et Franche-Comté, qui proposent des financements différenciés sur les deux précédentes régions administratives. Eu égard aux débats actuels des instances européennes, il semblerait qu'une période transitoire sur les programmes européens soit inévitable. Elle pourrait durer un, deux, voire trois ans, ce qui repousserait potentiellement la mise en œuvre des programmes 2021-2027 à l'année 2023 voire 2024. S'il avait été admis qu'une gestion séparée des PDR jusqu'à la fin de la programmation 2014-2020 pouvait se comprendre, il serait difficilement compréhensible que cette période puisse durer encore plusieurs années sans convergence, compte tenu des différences d'interventions que les programmes présentent aujourd'hui, créant une différence de traitement entre acteurs, notamment sur la gestion du FEADER.

### Simplifier et accompagner pour développer les projets

Le CESER constate que plusieurs politiques régionales voient leurs dépenses diminuer, du fait notamment de reports de projets. Tout en notant que ces reports sont couramment constatés en décision modificative, il formule néanmoins certaines observations et questions sur les sujets suivants :

- **Aménagement du territoire** : -1,5 M€ de CPI sur les contrats de territoire 2018-2020, suite à la "*présentation tardive de dossiers*". Y-a-t-il un lien pour les territoires concernés entre cette "*présentation tardive*" et des problématiques liées à l'ingénierie disponible sur ces territoires pour assurer la réalisation de ces projets ? Sinon, quelles sont les raisons qui peuvent expliquer cette "*présentation tardive*" par rapport à d'autres territoires ?

- **Agriculture** : annulation de crédits de paiement au titre de l'aide sécheresse sur les départements de la Haute-Saône et du Jura, le potentiel de 10 000 dossiers n'ayant pas été atteint. Ce bilan inquiétant montre qu'il est difficile d'inscrire les personnes marginalisées, du fait de leur situation financière extrêmement fragile, dans un système d'aides. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à l'agriculture, tous les secteurs économiques étant concernés. Le CESER a bien noté que cette annulation de crédits devait être considérée selon un prisme plus global. À ce titre, le plan régional de développement agricole prévoit notamment de développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter au contexte de mutations et de récurrence accrue des aléas. Dans son avis sur la DM 2018, le CESER avait approuvé le dispositif sécheresse, tout en considérant que ce financement ponctuel et utile devait en effet être l'occasion pour la Région d'initier une réflexion plus globale sur l'évolution des exploitations agricoles, afin de les faire évoluer vers des modèles économiques plus résilients, aptes à faire face à ce type d'aléas climatiques qui devraient malheureusement se multiplier dans les décennies à venir.

- **Économie sociale et solidaire** : ce secteur subit une baisse budgétaire généralisée, très significative sur l'investissement (20% environ), qui peut être justifiée par une sous-réalisation ou un décalage de projets. En fonctionnement, si l'ESS se développe chaque année en nombre de structures (10 137 établissements), salariés (11,6% de l'emploi régional, soit 102 969 salariés) et chiffre d'affaires, il n'en demeure pas moins que le plus grand nombre doit continuer à se professionnaliser, se former, ce qui nécessite un accompagnement par des réseaux. Cette baisse en budget de fonctionnement est donc surprenante, car les structures de l'ESS doivent continuellement s'organiser, se structurer, innover.

Le CESER a bien noté que ces diminutions budgétaires pouvaient s'expliquer par des difficultés, pour certaines structures de l'ESS, de mobiliser des cofinancements.

- **Emplois d'utilité sociale** : les diminutions proposées sont-elles liées à une baisse significative de la demande des associations ? Ou alors s'agit-il de difficultés, pour certaines structures, d'accéder à ce type de dispositif, comme le souligne plusieurs acteurs de terrain ?

D'une part, ces diverses observations rappellent l'importance de l'accompagnement des porteurs de projets et de l'ingénierie, que le CESER souhaite voir renforcer comme il l'a souligné dans plusieurs de ses avis (**Repenser la dépense publique locale**, novembre 2017. Avis du 25 juin 2019 relatif au SRADDET). Et ce d'autant plus compte tenu de la complexité croissante des politiques publiques (normes environnementales, montage de projet, règles d'utilisation des fonds européens...), qui va de pair avec la multiplicité de documents programmatiques/stratégiques (SCOT, CPER, SRADDET...) portés par différents échelons territoriaux.

D'autre part, elles confirment l'impératif besoin de simplification administrative pour faciliter l'accès des porteurs de projets aux dispositifs de soutien publics. Malgré les efforts consentis et les réformes engagées en la matière, force est de constater que le montage de projets est toujours aussi complexe. Le CESER est prêt à accompagner la Région pour engager une réflexion à ce titre. Il a bien noté que la collectivité a, d'ores et déjà, lancé un chantier de simplification, notamment en matière de commande publique.

### **Réforme de l'apprentissage**

Dans son avis sur le BP 2019, le CESER avait souligné l'impact fort des réformes nationales résultant de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tout particulièrement en matière d'apprentissage. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Régions perdront leur pouvoir ou leur compétence en matière de régulation administrative et en termes de financement. Les Régions ne décideront plus de l'ouverture des Centres de formation d'apprentis (CFA), et les CFA deviendront alors libres d'adapter leurs formations en fonction de la demande.

Le CESER s'attachera à suivre tout particulièrement les évolutions de ce dossier lors des prochaines étapes budgétaires.

Enfin, et bien que cela ne fasse pas l'objet du rapport de décision modificative 2019 à proprement parler, le CESER a pris connaissance du rapport de la Cour des comptes intitulé "Les finances publiques locales 2019", et plus particulièrement du fascicule 2 (septembre 2019) qui fait notamment état de la fusion des régions. Sans rentrer à ce stade dans le sujet sur le fond, il restera vigilant sur les suites données à ce rapport, et notamment les réponses et commentaires formulés en retour par les Régions. Il a bien noté les premiers éléments apportés par M. Neugnot, vice-président en charge des finances, des ressources humaines, de la modernisation de l'administration, des transports, des déplacements et de l'intermodalité, lors de la commission Finances-Europe du CESER du 3 octobre 2019.

**Vote du CESER sur l'avis :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions (CGT).

## **Déclaration de Nicole Guyot, au nom de la CCIR**

Suite à la présentation de la DM2 sur l'itinérance des territoires et activités touristiques au titre d'aménagement du domaine skiable DOLE-TUFFES (annulation de CPI-programme 9512AA), voici quelques réflexions.

Pour ce faire, reprenons des éléments sur l'Historique :

- En 2014 les 3 massifs des Tuffes, de la Serra et du Noirmont sont gérés par la SOGESTAR qui a pour actionnaire principal la Communauté de communes de la station des Rousses.

Le domaine de la DOLE, lui, est géré par TéléDole SA Sté Suisse -actionnaire commune suisse région de Nyon.

- En 2016, la SAEM a repris l'exploitation de la Dole pour 27 ans. Engagement a été pris pour arriver au meilleur projet possible et en respectant l'environnement-projet entériné par la DREAL fin 2018.

Malgré l'avis négatif de la convention nationale de l'environnement arrêté favorable pris par la Préfecture le 31 juillet 2019 + 1 référé jugé le 1<sup>er</sup> octobre par le Tribunal de Besançon prononcé toujours en faveur du syndicat mixte.

S'il faut être conscients du réchauffement climatique et de l'environnement à protéger dans le respect d'un projet de développement durable, il n'en reste pas moins que le non aboutissement du projet risque d'entraîner des enjeux sociaux et économiques.

Si la liaison entre les 2 massifs n'est pas réalisée, la sté de gestion de la station des Rousses ne pourra plus, dès l'année prochaine, continuer à exploiter le domaine de la DOLE. 55 % du domaine skiable franco-suisse sera rayé des cartes (soit environ 15 pistes et 40 emplois directs).

Certes, le caractère d'un développement 4 saisons reste privilégié (et d'ailleurs le travail sur la station est commencé pour aller dans ce sens), mais si la liaison ne se fait pas, les hébergements, les écoles de ski suisse et français avec la perte de 50 moniteurs, les restaurants, etc. seront également impactés.

Il y aura encore une désaffection plus grande inéluctable de la clientèle face aux installations vétustes avec un impact immédiat sur les emplois générés. Or, l'équipement projeté Dole-TUFFES permettra la modernisation de cette station de ski avec des retombées significatives sur l'économie de tout le territoire et conduira à une dynamique positive sur l'emploi local.

POUR INFORMATION, INAUGURATION DU STADE Nordique des Tuffes avec organisation des JO de la Jeunesse en 2020 et ce site jurassien est le seul site français à recueillir des épreuves.

Cette réalisation a reçu un soutien inconditionnel sur la neige avec des canons à neige. Il faut savoir que ce site est placé au milieu du Projet DOLE/TUFFES - c'est le même domaine de ski. Donc pourquoi 2 poids et 2 mesures ?

## **Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME**

La CPME Bourgogne Franche-Comté note avec intérêt la proposition de la commission Finances Europe consistant à solliciter la Région pour une séance de travail consacrée au suivi des programmes européens.

Je me fais ici le relais des TPE/PME de plus en plus démunies devant la complexité de montage des dossiers "fonds européens". Nous redemandons, encore une fois, la montée en puissance d'une véritable ingénierie stratégique territoriale en appui de nos entreprises régionales.

## **Déclaration de Sébastien Galmiche, au nom de la CGT**

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, la Région s'oriente sur des Audits, ces derniers seront-ils financés à 100 % par la Région ?